

AUDIT DE VOTRE POINT DE VENTE BURALISTE

Obligatoire et préalable au dépôt de la demande de prise en charge financière par le Fonds de transformation.

VOS ATTENTES	<ul style="list-style-type: none">• Bénéficier de l'aide financière du Fonds de transformation des buralistes• Obtenir un diagnostic complet à 360° de votre point de vente• Identifier les besoins de transformation et le niveau d'attractivité de votre établissement• Développer votre chiffre d'affaires• Développer vos activités et pérenniser votre entreprise grâce à une nouvelle offre
 NOTRE RÉPONSE	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les différentes zones de votre établissement, ses activités et son fonctionnement• Analyser votre commerce dans son environnement• Évaluer la pertinence de vos outils et de votre communication• Synthétiser vos priorités au regard de l'analyse croisée de l'audit du point de vente et de l'audit de la zone de chalandise
 LES +	<ol style="list-style-type: none">1. Audit du point de vente avec analyse de l'état de l'établissement de l'extérieur à l'intérieur sur 30 critères ; entretien avec le buraliste ; prise de photos (intérieur/extérieur) annexées au rapport2. Audit de la zone de chalandise (20 critères) à partir de toutes les données accessibles, analyse de sa composition et identification des opportunités de développement3. Feuille de route permettant d'orienter le buraliste dans ses priorités de développement et d'investissement
 PUBLICS CONCERNÉS	Commerçants souhaitant bénéficier du Fonds de transformation des buralistes dans le cadre de la diversification de leur activité
 INFORMATIONS PRATIQUES	<p>Coûts de la prestation (déplacement compris) : 650€ HT / Jour ; 3 jours maximum</p> <p>Prise en charge à 100 % par le fonds de transformation si réalisation des investissements dans le cadre du dispositif de l'Etat et de la Confédération Nationale des Buralistes (50 % de prise en charge si le projet ne se réalise pas)</p> <p>L'audit doit être réalisé avant les demandes de devis relatives au montage de la demande d'aide financière du Fonds de transformation</p>

Brest :

Annie Salaun

Tél : 02 98 00 38 69

Jean-Luc André

Tél : 02 98 00 38 03

Morlaix :

Marie Léost

Tél : 02 98 62 39 39

Loïc Roy

Tél : 02 98 62 39 39

Quimper :

Accueil

Tél : 02 98 98 29 29

CCI métropolitaine Bretagne ouest

1, place du 19ème RI - CS 63825 - 29238 Brest cedex 2

Tél. : +33 (0)2 98 00 38 00 - Fax : +33 (0)2 98 00 39 02

Courriel : accueil.brest@bretagne-ouest.cci.bzh